



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

associations domiciliées à Saint-Molf ou ayant des activités à Saint-Molf

à remettre en mairie pour le **15/01/2025** dernier délai sur support papier ou par mail à
accueil@saintmolf.fr

La réception de ce formulaire et des pièces complémentaires ci-dessous
conditionne l'attribution d'une subvention pour 2024

Nom de l'association :

Catégorie de licenciés ou d'adhérents (1)	Nombre par catégorie		Dernière cotisation demandée	Prochaine cotisation demandée
	de Saint-Molf	hors commune (3)		
Jeunes <u>compétition</u> (2)				
Jeunes loisirs				
Adultes <u>compétition</u> (2)				
Adultes loisirs				
.....				
.....				
.....				
.....				

(1) ne pas distinguer ici toutes les catégories d'âge – merci de simplement distinguer jeunes / adultes

(2) ayant effectivement participé à au moins une compétition dans l'année

(3) fournir une liste détaillant le nombre de licenciés ou adhérents par commune de résidence

principales activités / manifestations réalisées durant l'année écoulée :

.....
.....

Principales activités / manifestations prévues pour l'année à venir :

.....
.....

MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDÉE pour 2025 :

total des sommes disponibles sur livrets en banque :

Pièces à joindre à la demande :

- formulaire cerfa national n° 12156*06 de demande de subvention obligatoire** (réutilisable pour toute autre demande de subvention à une autorité publique – téléchargeable sur le site service-public-asso.fr ou disponible sur support papier sur simple demande à l'accueil). Les pages 5-6-7-9 sont facultatives
Merci de préciser les sommes disponibles sur les comptes bancaires et livrets
- RIB obligatoire** relevé d'identité bancaire comprenant les références BIC / IBAN
- composition du bureau (sauf si déjà fournie en mairie – indiquer les coordonnées - au moins 1 adresse courriel)
- statuts de l'association (uniquement s'ils ont été modifiés depuis la dernière demande de subvention)

+ en cas d'utilisation régulière de salles communales

- attestation d'assurance à jour (sauf si déjà fournie en mairie – renseignements auprès de l'accueil)
- chèque(s) de caution (sauf si déjà fournis en mairie – renseignements auprès de l'accueil)
 - déclaration annuelle de détention de clés de locaux communaux (si association concernée)